

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
TENUE LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2025, À 17 HEURES, À LA SALLE DU
CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD
FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.**

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Beaulac-Garthby / M. Gilles Drolet
Disraeli Ville / M. Charles Audet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse Disraeli / Mme Jacynthe Patry
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds / Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / Francis Lehoux
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / M. Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau
Thetford Mines / Représentant

Est/sont absents à cette séance :

East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet et maire de la Ville de Thetford Mines. M. Rick Lavergne, directeur général, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à la rencontre. M. Jean-Paul Grondin remplace le maire d'East Broughton.

2025-10-10443

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 septembre 2025**
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 4.1 - Comptes payés et VISA**
 - 4.2 - Signature de la nouvelle convention collective 2025-2030 avec les employés de la MRC des Appalaches**
 - 4.3 - Embauche de Mme Karol-Ann Fortier Guay au poste de directrice du développement durable à la MRC des Appalaches**
 - 4.4 - Renouvellement des contrats des cadres - Autorisation de signature**
 - 4.5 - Politique sur les inspections d'immeubles - MRC des Appalaches**
 - 4.6 - Fonds d'appui aux événements**
 - 4.7 - Transfert de la gestion de l'Alliance pour la solidarité sociale vers la TREMCA**

4.8 - Prévisions dépenses immigration (PAC-MRC) octobre-novembre 2025

5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 - Émission des certificats de conformité

5.1.1 - Règlement n° 299-24-3 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock

5.1.2 - Règlement n° 299-24-4 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock

5.1.3 - PPCMOI n° 2025-09-152 - Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

5.1.4 - Règlement n° 1048 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

5.1.5 - Règlement n° 1051 amendant le règlement portant sur les PIIA n° 212 - Ville de Thetford Mines

5.1.6 - Résolution n° 2025-541 TM - Ville de Thetford Mines

6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

6.1 - Adoption de la Politique de gestion des cours d'eau

7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Arrêt des inscriptions au Programme d'adaptation de domicile

8.2 - Bal masqué Campus de Lotbinière (Cégep de Thetford)

8.3 - Appui MRC d'Abitibi-Ouest - Modification du FRR

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Tour des comités

10 - PÉRIODE DE QUESTION

11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2025-10-10444

3.1 - Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 septembre 2025

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2025 en y apportant la précision de l'absence de M. Richard Labbé.

Adoptée

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2025-10-10445

4.1 - Comptes payés et VISA

Il est proposé par M. Michel Verreault et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes payés par chèque ou virement et la liste des comptes payés par la carte VISA, telles que présentées par le directeur général, portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025.

Adoptée

2025-10-10446

4.2 - Signature de la nouvelle convention collective 2025-2030 avec les employés de la MRC des Appalaches

ATTENDU le travail du comité de négociation de la MRC formé de M. Marc-Alexandre Brousseau, préfet, M. Pascal Binet, maire d'Adstock, et M. Rick Lavergne, directeur général;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC au sujet de l'entente de principes convenue avec le syndicat le 29 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement d'autoriser le préfet et le directeur général à signer la nouvelle convention collective 2025-2030, sous réserve de l'acceptation par les employés de l'amendement discuté précédemment avec les représentants syndicaux.

Adoptée

2025-10-10447

4.3 - Embauche de Mme Karol-Ann Fortier Guay au poste de directrice du développement durable à la MRC des Appalaches

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que la MRC des Appalaches embauche Mme Karol-Ann Fortier Guay au poste de directrice du développement durable pour une entrée en fonction le 3 novembre 2025.

Adoptée

2025-10-10448

4.4 - Renouvellement des contrats des cadres - Autorisation de signature

ATTENDU la signature de la nouvelle convention collective avec les employés syndiqués de la MRC;

ATTENDU QUE les dispositions contractuelles du personnel-cadre s'appuient principalement sur plusieurs éléments de la convention collective;

ATTENDU certains ajustements proposés pour certains postes de cadres;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer les contrats de M. Rick Lavergne, directeur général, Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement, Mme Vicky Lachance, directrice du développement des entreprises, Mme Isabelle Lessard, directrice de l'évaluation, Mme Stéphanie Jacques, directrice des finances, et Mme Karol-Ann Fortier Guay, directrice du développement durable.

Adoptée

2025-10-10449

4.5 - Politique sur les inspections d'immeubles - MRC des Appalaches

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement que la MRC des Appalaches adopte la Politique sur les inspections d'immeubles pour l'ensemble des employés travaillant sur le terrain.

Adoptée

2025-10-10450

4.6 - Fonds d'appui aux événements

Étant donné le faible impact du fonds sur le plan touristique, le comité touristique recommande de transférer le fonds d'appui aux événements vers un fonds de promotion touristique. Le fonds pour les événements écoresponsables pourrait prendre le relais du fonds d'appui aux événements de la MRC. Ce nouveau fonds fera l'objet d'une analyse prochainement.

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'accepter les 3 projets soumis par les organismes en septembre 2025 et recommandés par le comité d'analyse du fonds d'appui aux événements.

- Centre d'interprétation du patrimoine religieux de la MRC des Appalaches : La grand-messe de Noël - 350 \$
- Marché de Noël de la Cabane : 6^e édition du marché de Noël à Sacré-Coeur-de-Jésus - 500 \$
- Géocaching Thetford : 25^e anniversaire de Géocaching Thetford et 5^e Géo-Art - 250 \$

Adoptée

2025-10-10451

4.7 - Transfert de la gestion de l'Alliance pour la solidarité sociale vers la TREMCA

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches est mandataire pour la région de la Chaudière-Appalaches pour le déploiement de la mesure *Alliance pour la solidarité sociale* conclue avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU QUE la TREMCA est présentement en réflexion sur la détermination de son rôle et de ses responsabilités à l'échelle régionale;

ATTENDU QUE la ressource embauchée par la MRC des Appalaches prendra sa retraite sous peu et qu'il y a là une opportunité de reconstruire le mode de gestion du programme;

ATTENDU QUE la TREMCA semble mieux positionnée que la MRC pour déployer cette mesure à l'échelle de la région;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches offre sa pleine et entière collaboration à la TREMCA pour évaluer la possibilité d'un transfert progressif sans qu'aucun partenaire ni aucun bénéficiaire n'en subissent les conséquences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Drolet et résolu unanimement:

QUE la MRC des Appalaches signifie à la TREMCA son intention d'ouvrir avec elle une discussion sur le transfert possible de la gestion de la mesure *Alliance pour la solidarité sociale* dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée

2025-10-10452

4.8 - Prévisions dépenses immigration (PAC-MRC) octobre-novembre 2025

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires en immigration pour la période d'octobre à novembre 2025 pour le Programme d'appui aux collectivités.

Adoptée

5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 - Émission des certificats de conformité

2025-10-10453

5.1.1 - Règlement n° 299-24-3 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 8 septembre 2025, a adopté le règlement omnibus n° 299-24-3 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 afin de revoir plusieurs dispositions du règlement d'urbanisme adopté en juin 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 9 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 299-24-3 de la Municipalité d'Adstock

conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2025-10-10454

5.1.2 - Règlement n° 299-24-4 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 - Municipalité d'Adstock

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de sa séance du 8 septembre 2025, a adopté le règlement omnibus n° 299-24-4 amendant le règlement d'urbanisme n° 299-24 afin de revoir plusieurs dispositions du règlement d'urbanisme adopté en juin 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 19 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 299-24-4 de la Municipalité d'Adstock conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2025-10-10455

5.1.3 - PPCMOI n° 2025-09-152 - Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, lors de sa séance du 2 septembre 2025, a adopté le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble par la résolution n° 2025-09-152 afin d'autoriser une maison de jardin comme unité d'habitation additionnelle dans un bâtiment accessoire existant au 2, rue des Pins;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ladite résolution le 4 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement de déclarer la résolution n° 2025-09-152 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2025-10-10456

5.1.4 - Règlement n° 1048 amendant le plan d'urbanisme n° 147 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2025, a adopté le règlement n° 1048 amendant le plan d'urbanisme n° 147 dans le but de créer une aire d'affectation aéroportuaire;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 6 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 1048 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2025-10-10457

5.1.5 - Règlement n° 1051 amendant le règlement portant sur les PIIA n° 212 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2025, a adopté le règlement n° 1051 amendant le règlement n° 212 portant sur les PIIA dans le but de retirer la zone 2306C de l'application de l'article 13 *Propriétés situées en bordure du boulevard Frontenac*;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 6 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 1051 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2025-10-10458

5.1.6 - Résolution n° 2025-541 TM - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2025, a adopté la résolution n° 2025-541 TM visant à autoriser une deuxième version du projet d'habitation d'envergure et mixte sur un emplacement situé au 700, rue Notre-Dame Est;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ladite résolution le 6 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement de déclarer la résolution n° 2025-541 TM de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à émettre le certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

Adoptée

6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

2025-10-10459

6.1 - Adoption de la Politique de gestion des cours d'eau

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QUE l'article 104 de cette loi autorise la MRC des Appalaches à adopter une politique pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches juge opportun d'adopter une telle politique afin de clarifier les rôles et les responsabilités de la MRC et de l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a adopté le 13 mai dernier une politique environnementale afin de guider les actions en matière d'environnement et de changements climatiques sur le territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a consulté les directeurs généraux ainsi que les inspecteurs de l'ensemble des municipalités sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François-Pierre Nadeau et résolu unanimement que la MRC des Appalaches adopte la Politique de gestion des cours d'eau telle que soumise.

Adoptée

7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8 - CORRESPONDANCE

2025-10-10460

8.1 - Arrêt des inscriptions au Programme d'adaptation de domicile

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches désire exprimer une préoccupation profonde et urgente à l'égard de la suspension des inscriptions au Programme d'adaptation de domicile (PAD), un service essentiel pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles;

ATTENDU QUE le gouvernement affirme vouloir favoriser le maintien à domicile, au nom de la dignité, de la qualité de vie et d'une meilleure gestion des ressources publiques, le sous-financement du programme constraint actuellement la Société d'habitation du Québec (SHQ) à suspendre toute nouvelle inscription;

ATTENDU QUE le PAD ne constitue pas un simple programme administratif. Il est un levier concret de dignité, d'autonomie et de prévention. La mise sur pause des inscriptions et la rétention des demandes dites « préliminaires » fragilisent gravement les personnes les plus vulnérables, tout en exacerbant la détresse des proches aidants, souvent à bout de ressources;

ATTENDU QU'en fermant la porte aux nouvelles demandes, la pression sur les soins de première ligne est alourdie et les dépenses publiques s'accroissent inutilement, et ce, à moyen terme;

ATTENDU QU'en optant pour une suspension uniforme à l'échelle de la province, les inégalités territoriales s'accentuent et les acteurs locaux sont privés de toute marge de manœuvre;

ATTENDU QUE la décision de bloquer les demandes déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1^{er} avril 2025 pour les traiter ultérieurement en bloc créera un goulot d'étranglement. Ce choix risque de compromettre les améliorations d'efficacité obtenues ces dernières années, de surcharger les professionnels du programme et de retarder des interventions pourtant cruciales;

ATTENDU QU'il y a un risque de perte d'expertise et de désengagement des équipes spécialisées en suspendant les activités du PAD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC des Appalaches dénonce vigoureusement l'arrêt des inscriptions au Programme d'adaptation de domicile (PAD) dont il est question dans le préambule de la présente résolution;

QUE le conseil de la MRC des Appalaches demande au gouvernement de:

- Rétablir immédiatement les inscriptions au PAD, afin d'éviter une rupture de service injustifiée et dommageable;
- Intégrer sans délai les demandes conservées en mode préliminaire (déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1^{er} avril 2025), pour éviter une surcharge et des délais prolongés;
- Réinvestir durablement dans le programme, en réponse aux besoins réels constatés sur le terrain.

QUE la présente résolution soit transmise aux députés de Lotbinière-Frontenac, de Mégantic et de Beauce-Sud, à madame Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation, à monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux MRC du Québec.

Adoptée

2025-10-10461

8.2 - Bal masqué Campus de Lotbinière (Cégep de Thetford)

La Fondation du Cégep de Thetford et du Campus de Lotbinière organise une soirée *Bal masqué* le jeudi 30 octobre prochain au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit. Tous les profits seront consacrés à soutenir la mission de la Fondation et à appuyer le Campus de Lotbinière dans son développement.

Programme de la soirée : tables de casino, piste de danse, cocktail dinatoire raffiné.

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'acheter un billet de participation pour le préfet afin de soutenir la Fondation du Cégep de Thetford et du Campus de Lotbinière.

Adoptée

2025-10-10462

8.3 - Appui MRC d'Abitibi-Ouest - Modification du FRR

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'appuyer la MRC d'Abitibi-Ouest (résolution 25-164) dans ses démarches visant à demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir les nouvelles modalités du Fonds régions et ruralité afin de tenir compte, entre autres, des éléments suivants:

- Capacité des MRC à gérer le fonds et les projets structurants qui en découlent;
- Adéquation avec la stratégie gouvernementale d'occupation territoriale (OVТ);
- Indexation des montants, durée des ententes, usage du FRR volet 2 et autres aspects financiers;
- Admissibilité des promoteurs.

Adoptée

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Tour des comités

Agence Santé Québec : 17 septembre

DuGrisAuVert : 17 et 23 septembre, 2 octobre

Rencontre de concertation des aires protégées - CRECA : 24 septembre

CDAА : 25 septembre

Tourisme : 30 septembre

TVCRA, Comité RH et comité PGMR : 1^{er} octobre

TREMCA : 2 octobre

Consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (forêt publique) : 7 octobre

Centre d'archives : 8 octobre

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion du conseil des maires aura lieu le mercredi 19 novembre 2025.

2025-10-10463

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 17h13.

Adoptée

**MARC-ALEXANDRE BROUSSEAU
PRÉFET**

**RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**